



ENERGY STAR® POUR LES MAISONS NEUVES



ENERGY STAR pour les maisons neuves appuie l'initiative fédérale écoACTION en augmentant le niveau d'efficacité énergétique des maisons nouvellement construites. ENERGY STAR pour les maisons neuves est actuellement disponible dans plusieurs régions du Canada. Pour savoir si le programme existe dans la vôtre, consultez maisonsneuves.rncan.gc.ca.

Depuis 2001, l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCAN) fait la promotion du symbole international ENERGY STAR® au Canada et en surveille l'utilisation. Les produits affichant le symbole ENERGY STAR permettent d'économiser de l'énergie et de l'argent en plus de contribuer à la protection de l'environnement.

Tout produit ou toute pièce d'équipement affichant le symbole ENERGY STAR est éconergétique et satisfait à des spécifications techniques très strictes.

Qu'entend-on par maison neuve homologuée ENERGY STAR?

En 2005, RNCAN a élargi l'initiative ENERGY STAR au Canada pour inclure les maisons neuves éconergétiques. Les maisons neuves homologuées ENERGY STAR présentent des caractéristiques liées à l'efficacité énergétique qui donnent lieu à d'importantes économies d'énergie et à un plus grand confort. L'efficacité accrue de ces maisons se traduit par une diminution des coûts d'énergie pour les propriétaires.

Qu'est-ce que cela comprend?

Les mesures éconergétiques classiques pour les maisons neuves comprennent

- une meilleure isolation
- des fenêtres à plus haut rendement
- une meilleure protection contre les courants d'air
- des systèmes de chauffage, d'eau chaude et de climatisation plus efficaces

Les avantages pour le nouveau propriétaire d'une maison sont

- des factures d'énergie moins élevées
- un plus grand confort
- une assurance de la qualité attestée par le gouvernement
- un impact plus faible sur l'environnement

Dans quelle mesure une maison homologuée ENERGY STAR est-elle éconergétique?



Une maison neuve homologuée ENERGY STAR est conçue pour offrir un rendement énergétique d'environ 25 p. 100 supérieur à celui d'une maison répondant aux normes minimales du code du bâtiment. Par comparaison aux maisons de construction traditionnelle, ces maisons utilisent moins d'énergie pour le chauffage et la climatisation. Le symbole ENERGY STAR désigne ainsi une habitation éconergétique – moins énergivore et offrant un meilleur rendement dans l'ensemble. Il atteste également que votre constructeur a respecté son engagement à vous bâtir une maison beaucoup plus éconergétique qu'elle ne le serait autrement.

ENERGY STAR et l'environnement

Aujourd'hui, 17 p. 100 de l'énergie consommée au Canada sert à faire fonctionner nos maisons. Chaque fois que nous utilisons des combustibles fossiles, tels que le charbon, le mazout ou le gaz, nous produisons des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui contribuent aux changements climatiques. Une maison neuve homologuée ENERGY STAR réduit les émissions de GES d'environ trois tonnes par année.

Existe-t-il une aide financière pour les acheteurs de maisons neuves?

Plusieurs rabais et encouragements régionaux sont mis à la disposition des constructeurs et des acheteurs de maisons. Pour savoir s'ils s'appliquent à vous, consultez maisonsneuves.rncan.gc.ca ou appelez 1-800-O-Canada (1-800-622-6232) ou 1-800-926-9105 (appareil de télécommunication pour malentendants). Vous pouvez aussi communiquer avec des associations de constructeurs de maisons et des services publics pour vous renseigner sur les programmes et les encouragements financiers locaux et régionaux.

Avec qui devrais-je communiquer?

Si vous êtes intéressé à prendre part au programme ou si vous désirez acheter une maison homologuée ENERGY STAR, consultez notre site Web à maisonsneuves.rncan.gc.ca, afin de vous renseigner sur la façon de communiquer avec un organisme de service de votre région.

Pour commander des publications sur l'efficacité énergétique pour les maisons neuves, composez le 1-800-387-2000.

Le nom et le symbole ENERGY STAR® sont des marques déposées de l'Environmental Protection Agency des Etats-Unis et sont utilisés avec la permission de cet organisme. Le nom et le symbole graphique ÉnerGuide sont des marques officielles de Ressources naturelles Canada.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse suivante : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011



N° de cat. M144-176/2011 (Imprimé)
ISBN 978-1-100-52935-6
N° de cat. M144-176/2011F-PDF (En ligne)
ISBN 978-1-100-96583-3